

Législation de l'environnement

Matière UET (1h30 de cours, Coeff. 1, Crédit 2)

Année universitaire : 2023-2024



Cours 2 : La protection de l'environnement dans le développement durable

Lamia YEBDRI ép. MAHI

Department of Earth and Univers Sciences

University of Abou Bekr Belkaïd-Tlemcen

B.P. 119, 13000 (Algeria) – E-mail : lamia.yebdri@gmail.com



I. Introduction sur l'environnement

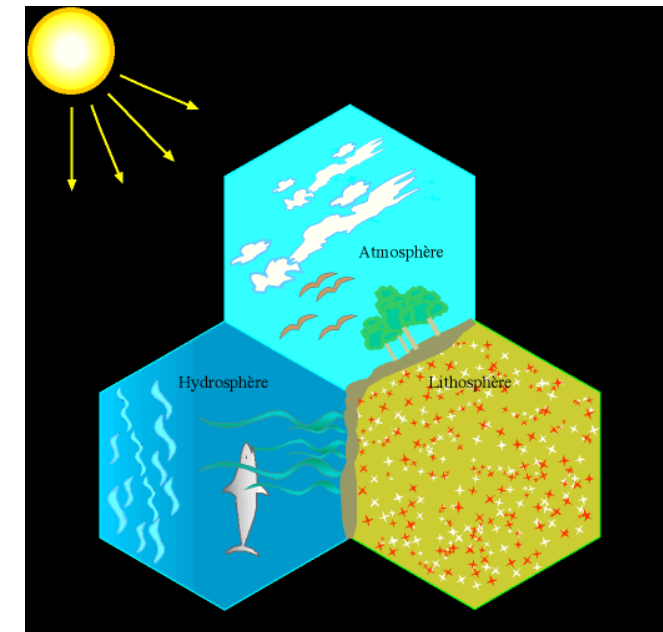
1. L'environnement recouvre

l'ensemble des éléments (biotiques ou

abiotiques) qui entourent une espèce et qui lui permettent de vivre.

Notre environnement, c'est notre support de vie et toutes ses composantes : l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux...

Or, notre environnement, élément clé de notre survie, est dangereusement affecté par nos activités. En effet, les milieux (air, sols, eau) sont massivement pollués.



2. Pollution: C'est la dégradation de l'environnement par l'introduction dans l'air, l'eau ou le sol de matières polluantes au-delà des normes.

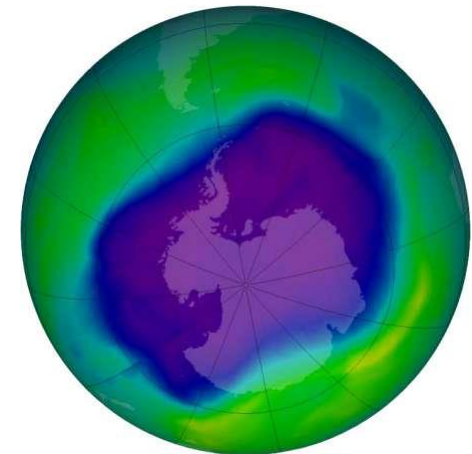
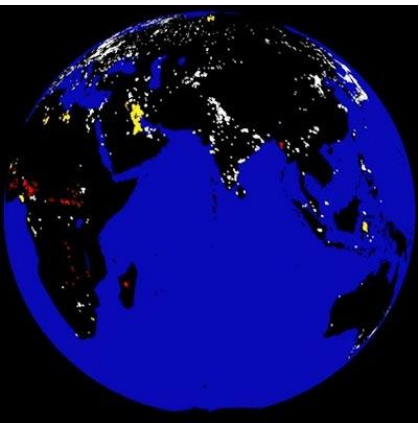
- **Déforestation:** état des forêts actuellement à des impacts conséquents sur la biodiversité, le climat, érosion des sols, émissions de gaz à effet de serre ; la reforestation...
- **Pollution de l'air ou pollution atmosphérique:** La pollution de l'air en milieu urbain est générée par les transports, les industries et la production énergétique. Elle se manifeste par la présence de particules fines (les aérosols, et notamment de carbone) et de smog urbain (dont l'ozone troposphérique) bien visible.



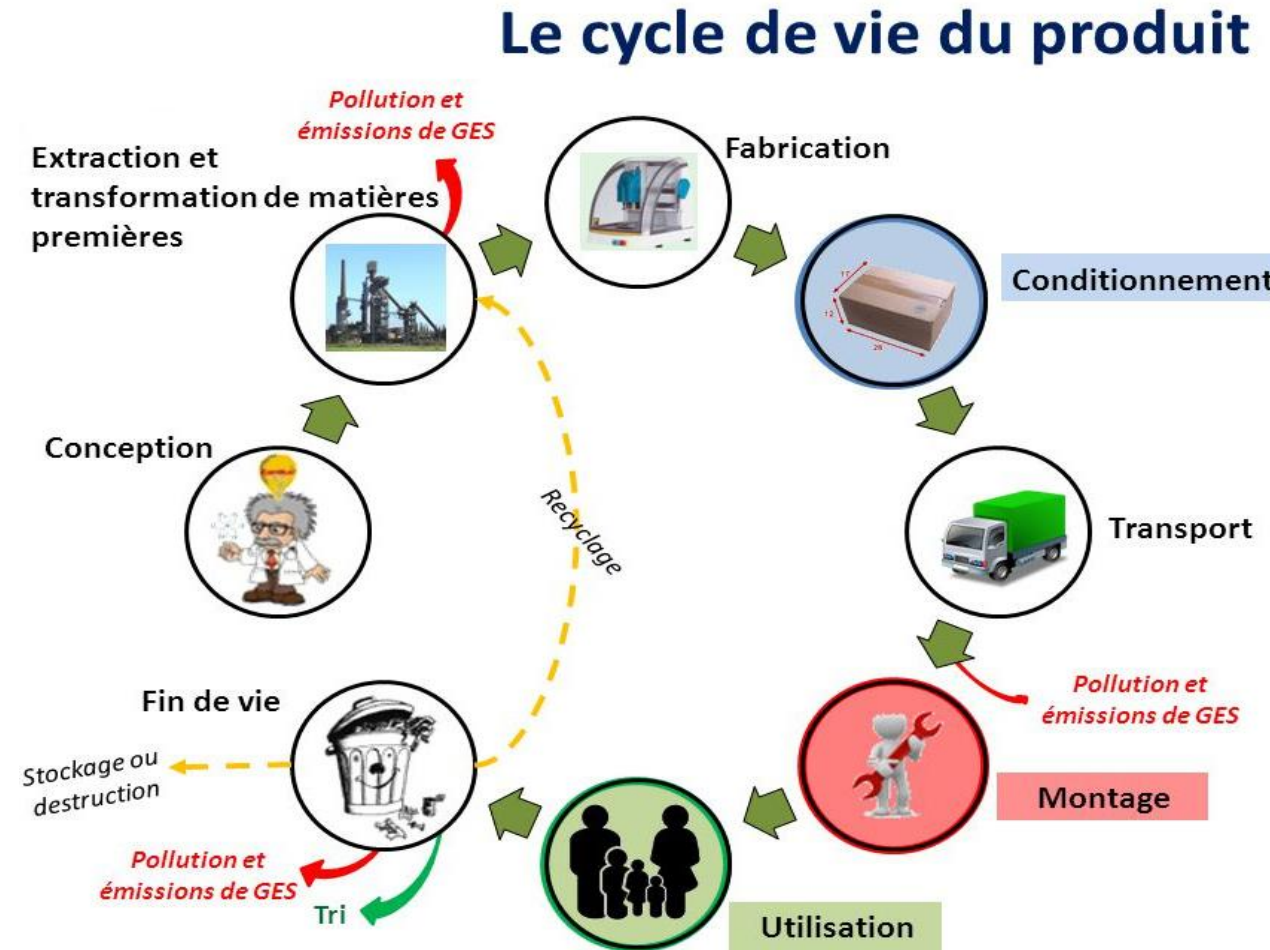
Cours 2 : La protection de l'environnement dans le développement durable



- La biodiversité : Extinctions massives de la biodiversité –surpêche et la dégradation des ressources marines...
- Trou dans la couche d'ozone
- Eau : Gestion, ressources et pollution
- Pollution lumineuse ou photopollution
- Bruit ...

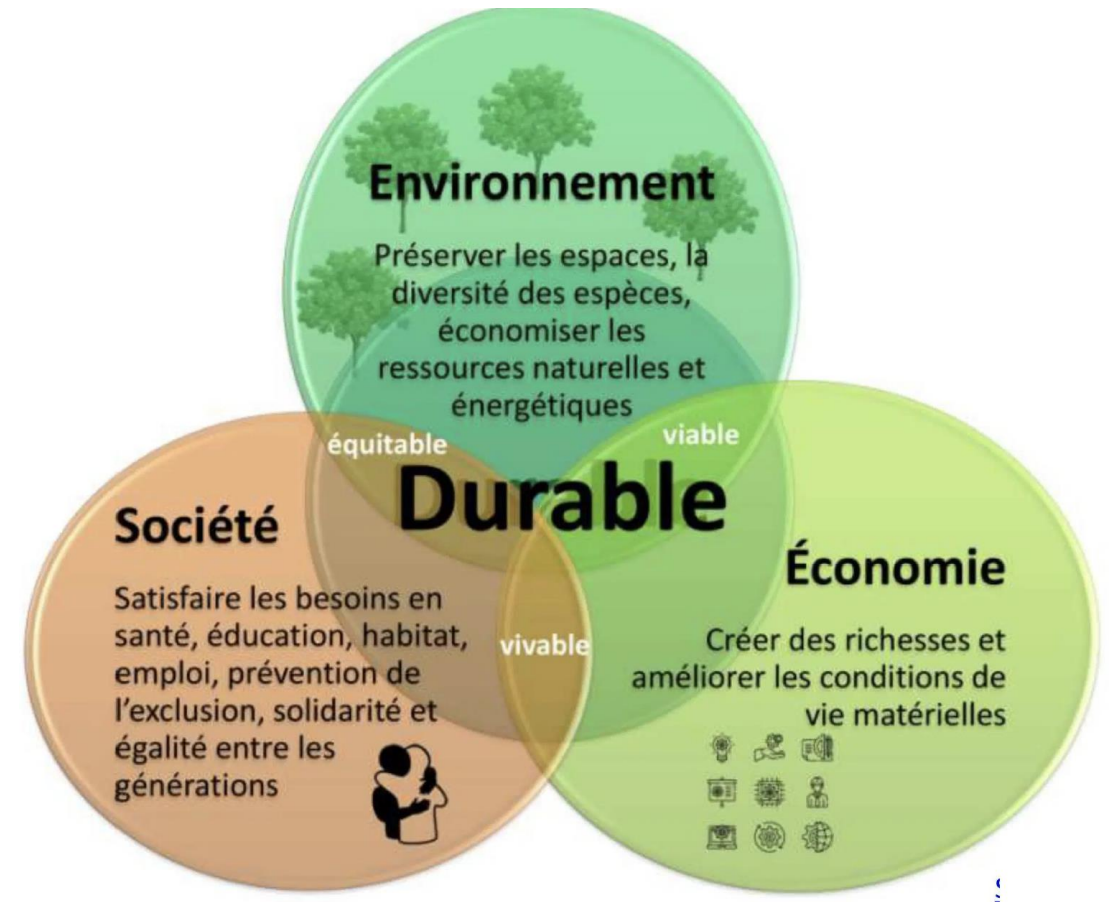


3. Déchet: tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble ou abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon (Cf, loi française n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée).



4. Développement durable: terme utilisé pour la première fois en 1980. Au départ, ce devrait être développement soutenable «*sustainable development*».

Selon le rapport de Brundtland 1987 (ONU)
« **le développement durable** est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »



Pour les libéraux, **le développement durable** est celui qui réconcilie à la fois le profit, le bien-être des populations et l'environnement « **Profit, People and Plant** » (**PPP**).

Controverses sur la notion de développement durable

- Le réchauffement climatique et à ses causes a) naturelles ou b) anthropiques,**
- Les pollutions ou les risques de pollutions (radioactives, chimiques _ pesticides ... etc.) et à la maîtrise ou non de celles-ci.**

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Développement durable : histoire et origine du concept de développement durable

Le mot de développement durable apparaît au début des années 1970 et 1980 dans des écrits scientifiques.

L'un des premiers textes référencés faisant usage de ce concept dans le sens actuel est le Rapport publié en 1972, du Club de Rome « Halte à la croissance »,

Au niveau international, on commence à parler de développement durable pour la première fois dans les rapports des Congrès de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Mais bien avant cela, le développement durable avait commencé à émerger comme idée.

les causes de l'émergence du concept

- L'émergence de l'idée du développement durable est concomitante avec celle de la société industrielle.
- les activités notamment économiques et industrielles ont **un impact** significatif sur **l'environnement** et sur **l'équilibre social**.
- Plusieurs **crises écologiques** et **sociales** vont avoir lieu dans le monde et vont faire prendre conscience qu'il faut un modèle plus **durable**.

Quelques exemples de crises sociales et économiques et de crises écologiques

CRISES SOCIALES ET ECONOMIQUES	CRISES ECOLOGIQUES
1907 : Crise bancaire américaine 1923 : Crise de l'hyperinflation américaine 1929 : La crise financière des années 1930 commence 1968 : Mouvement social de mai 1968 en France et dans le monde 1973 et 1979 : Chocs pétroliers 1982 : Choc de la dette des pays en développement	1954 : retombées nucléaires de Rongelap 1956 : crise du mercure de Minamata 1957 : marée noire de Torrey Canyon 1976 : catastrophe Seveso 1984 : catastrophe de Bhopal 1986 : catastrophe nucléaire de Tchernobyl 1989 : marée noire de l'Exxon Valdez 1999 : catastrophe Erika Mais aussi : le réchauffement climatique , la pollution de l'air, la question de la couche d'ozone, la disparition de la biodiversité....

Le développement durable et les origines de l'écologie

- les premiers penseurs de l'écologie vont émerger dès la fin du XIXème siècle (Haeckel, Paul Vidal de la Blache), alors que leurs idées ne vont véritablement prendre racine qu'au cours du XXème.
- La réaction des **écologistes** est née dès 1950. Au départ, la pollution a attiré l'attention des écologistes, qui se sont constitués en petits groupes locaux pour *protester* contre les pollutions localisées (la détérioration des cours d'eau, les nuisances diverses apportées par installations industrielles (bruit, odeurs, fumées), les atteintes paysages, la crainte devant la construction des centrales atomiques etc.
- A partir de 1970, le mouvement a pris de l'ampleur aux Etats-Unis et en Europe occidentale, jusqu'à constituer un véritable problème de société.
- Une des organisations écologiques les plus connues, **GREENPEACE**, a été créée en 1971 et est *issue des mouvements pacifiques et écologistes hippies et quakers*.

Ses principes sont

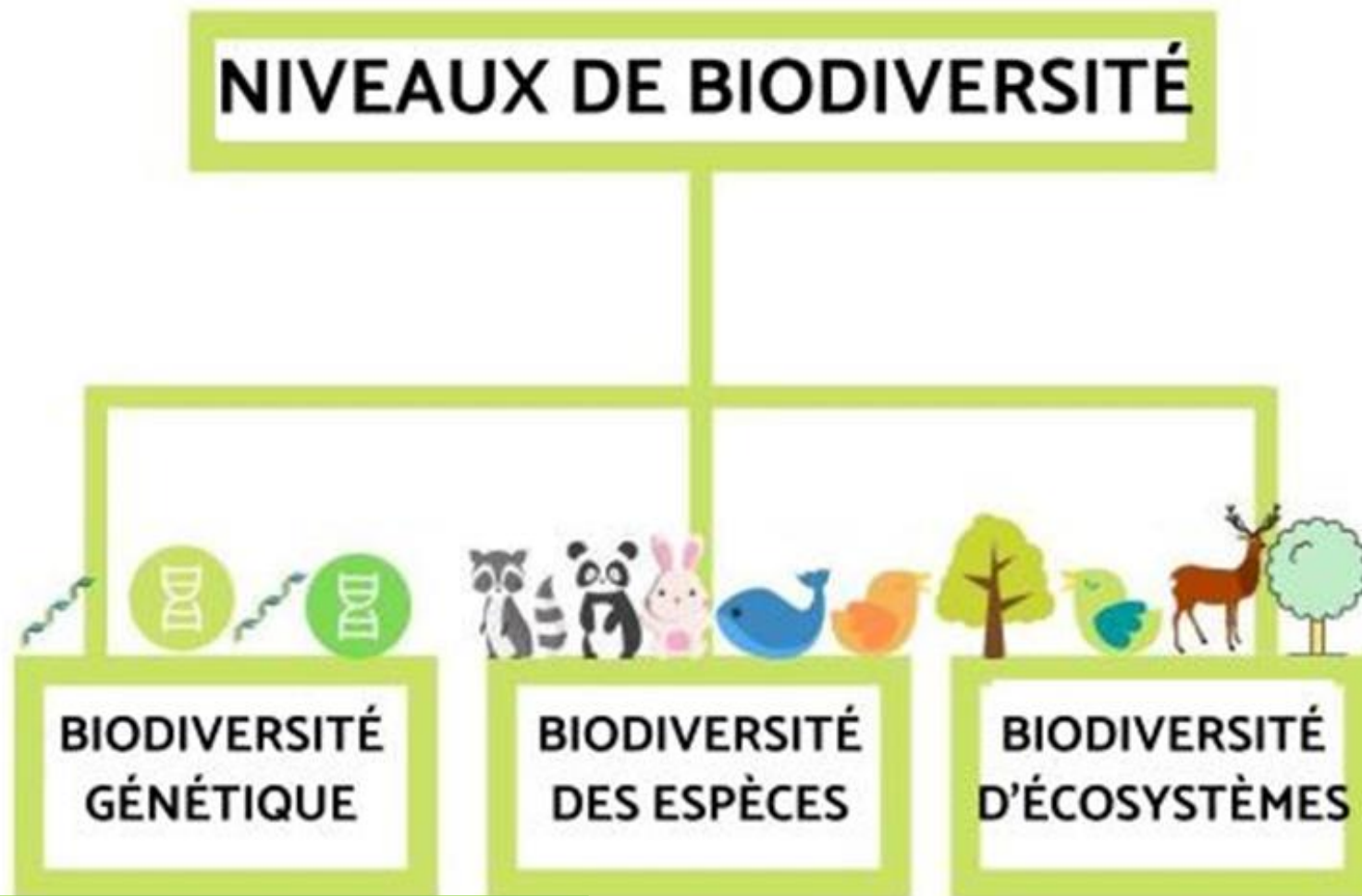
a) porter témoignage, b) l'écologie n'a pas de frontière, c) actions non violentes.



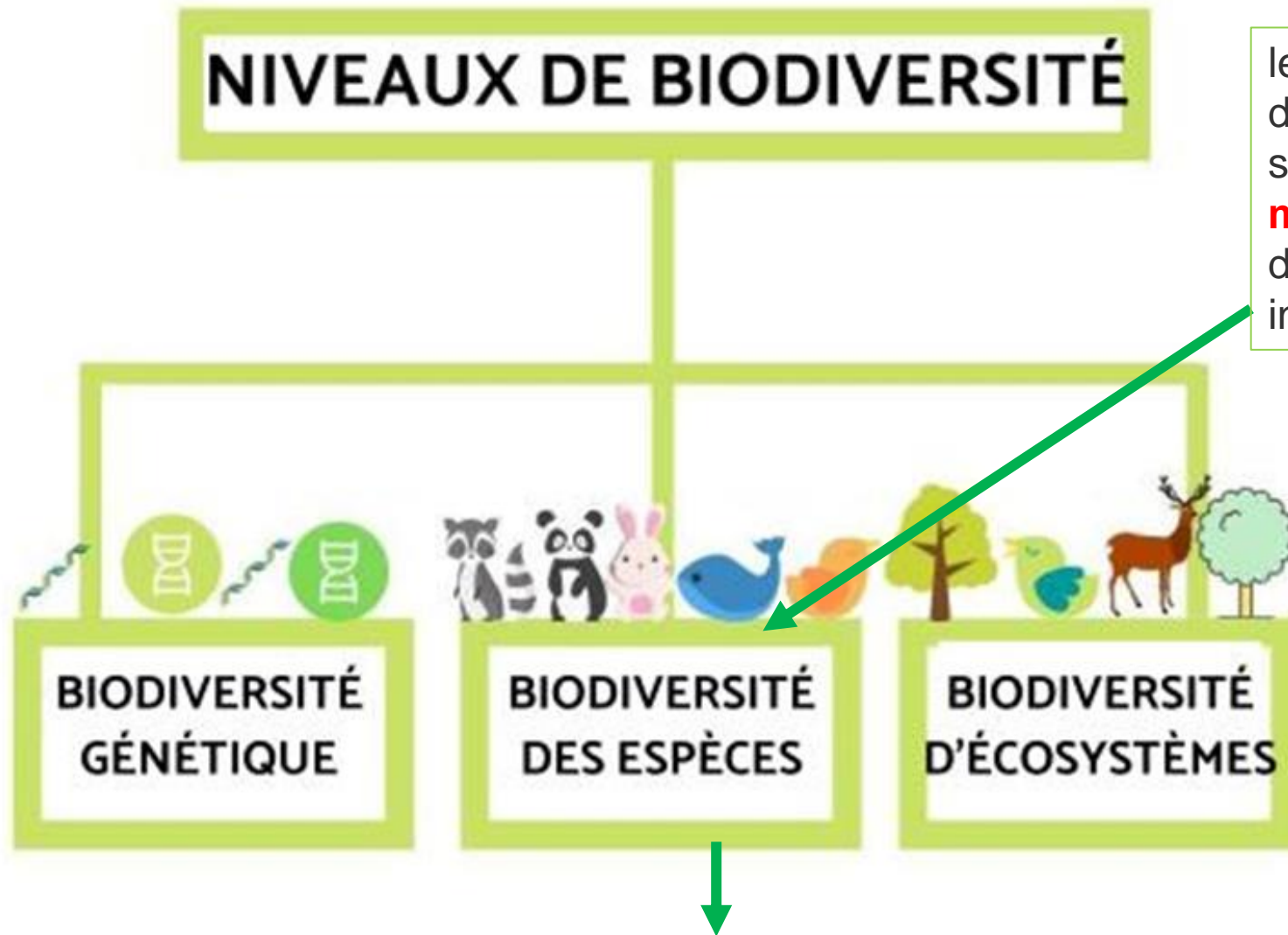
5. La biodiversité ou diversité biologique: Selon l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (signée en 1992)

la biodiversité est définie comme : La variabilité des êtres vivants de toute origine incluant entre autres, les écosystèmes terrestres et aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes.



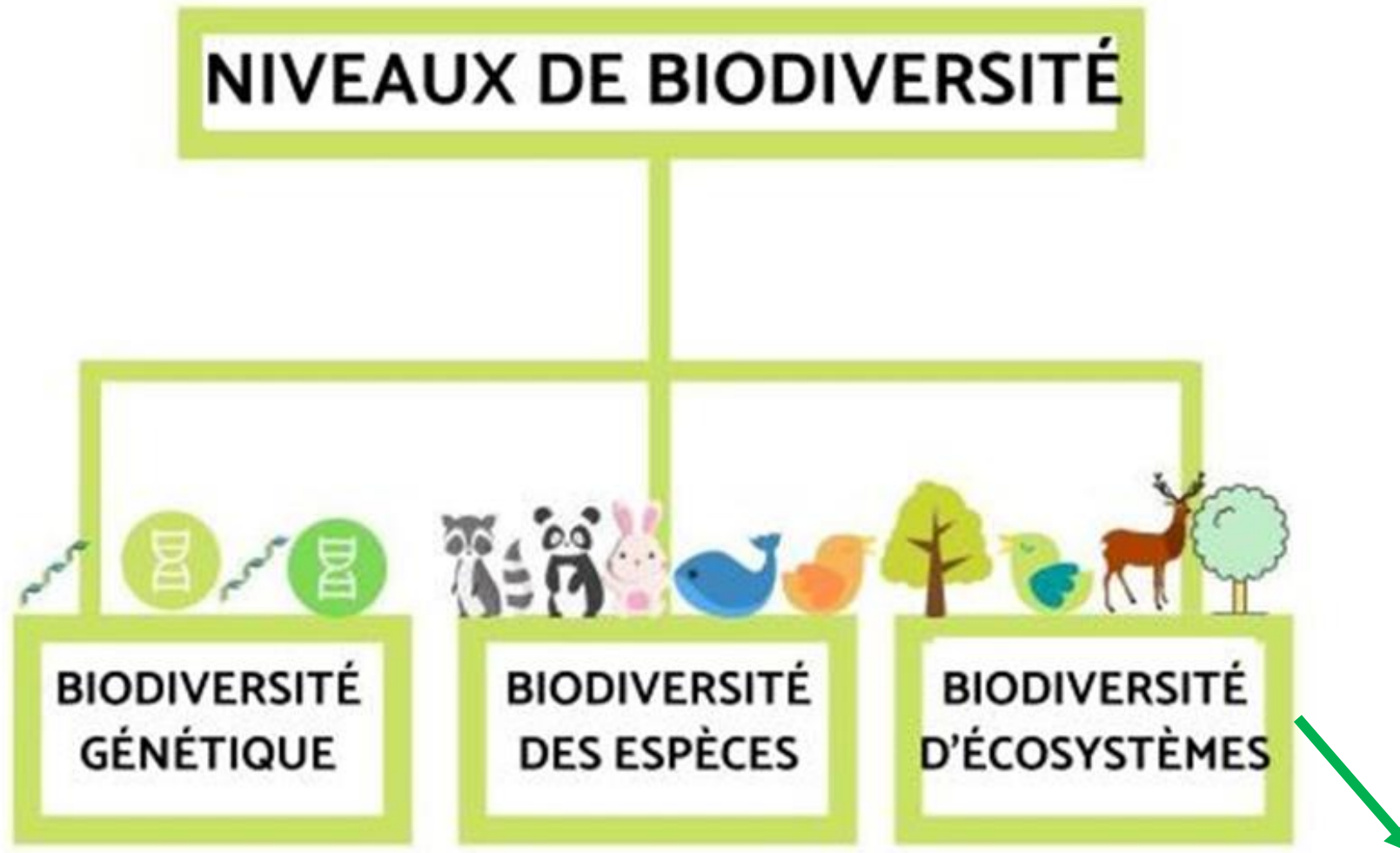


Fait référence à la **variation** que présentent les **gènes** des populations des êtres vivants, en d'autres termes, il s'agit de la variation de **l'information du matériel héréditaire** qui se transmet entre les individus d'une même espèce de



le nombre total d'espèces sur la planète se situe entre **12 et 100 millions** avec 2 millions d'espèces ont été inventoriées

les espèces sont une unité basique de classification, qui permet l'étude et le regroupement de tous les organismes qui partagent une série de caractéristiques biologiques communes et, le plus important, **qui descendent d'un ancêtre commun et qui sont capables de se reproduire** entre eux pour donner naissance à une descendance fertile.



S'incluent toutes les relations qui se produisent constamment entre les différents organismes qui vivent dans un écosystème déterminé.

Des chiffres et des interrogations ??????????????????????

Au niveau mondial, un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, un tiers des amphibiens et 70% des plantes sont aujourd'hui menacés.

50% des espèces pourraient s'éteindre d'ici à la fin de ce siècle.

l'extinction des espèces depuis l'année 1600 a eu lieu entre 50 et 100 fois plus que la moyenne estimée du taux naturel. Ce taux devrait passer à 1000 fois le taux naturel avec, déjà, plus de 31000 espèces menacées d'extinction.

Il existe désormais 41415 espèces sur la Liste rouge de l'UICN (*The International Union for Conservation of Nature (IUCN)*) et 16306 d'entre eux sont menacés d'extinction, contre 16118 l'année dernière. Le nombre total d'espèces éteintes a atteint 785 et 65 autres sont uniquement en captivité ou en culture.

Les écosystèmes à travers la planète ont été affectés par la perte de biodiversité. 60% des services fournis par les écosystèmes ont été dégradés.

En moyenne, l'abondance des espèces est en baisse avec 40% de perte entre 1970 et 2000. Les espèces présentes dans les rivières, les lacs et les marais ont diminué de 50%.

Cours 2 : La protection de l'environnement dans le développement durable

73000 km² de forêt sont perdus dans le monde chaque année.

Près d'un quart de la surface terrestre est maintenant cultivée. Plus d'un quart de tous les stocks de poissons sont surexploités. Depuis 1980, environ 35 pour cent des mangroves ont été perdus. Environ 20% des coraux ont disparu en 20 ans, 20% sont dégradés.

La demande en ressources naturelles au niveau mondial dépasse maintenant la capacité biologique de la Terre de près de 20%.

The Living Planet Index (LPI) est un indicateur de l'état de la diversité biologique mondiale. Entre 1970 et 2003, l'indice a baissé d'environ 30%.

La biodiversité mondiale en danger

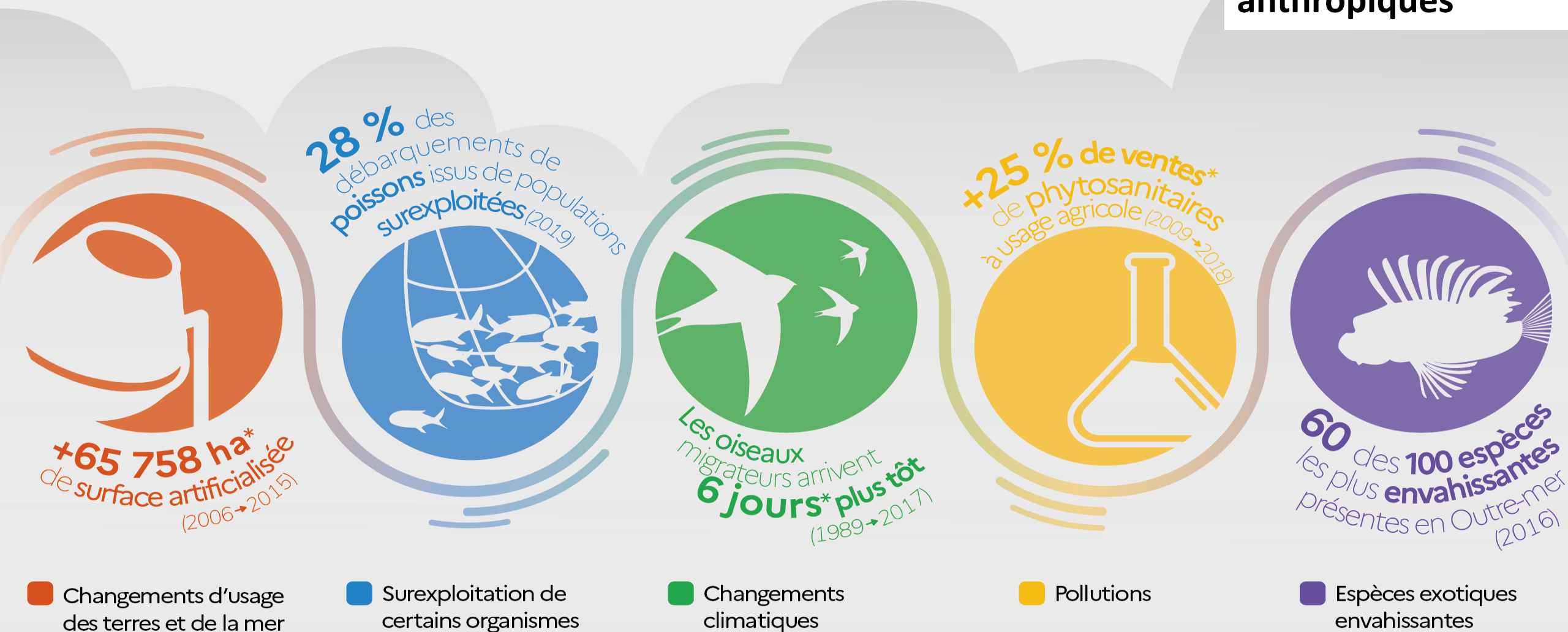
Espèces menacées d'extinction :



Cours 2 : La protection de l'environnement dans le développement durable

Les 5 grandes pressions sur la biodiversité illustrées par des exemples

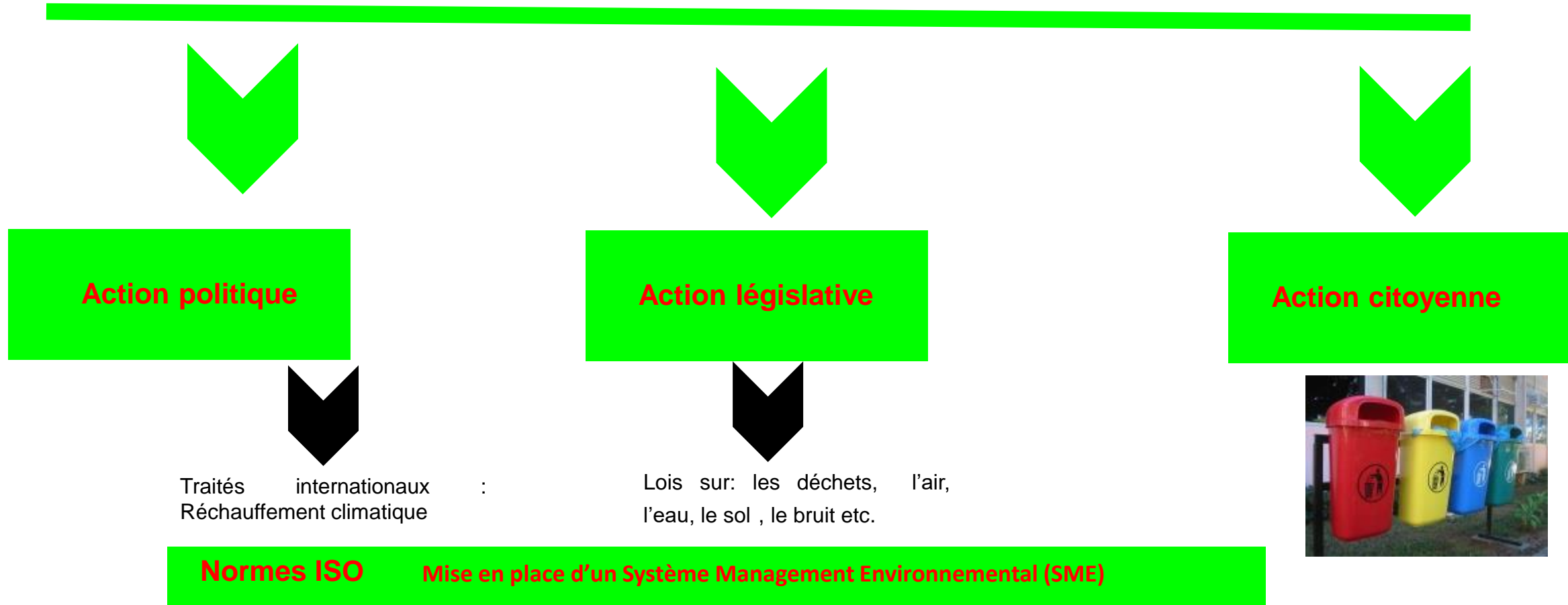
Causes
essentiellement
anthropiques



Cours 2 : La protection de l'environnement dans le développement durable

Comment protéger notre environnement ??

Cette protection consiste à prendre des mesures (textes réglementaires collectifs ou planétaires) pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur son environnement. Le personnel et du citoyen contribuera largement dans la protection de cette terre qui appartient à la génération future.



ISO - International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)

Cours 2 : La protection de l'environnement dans le développement durable

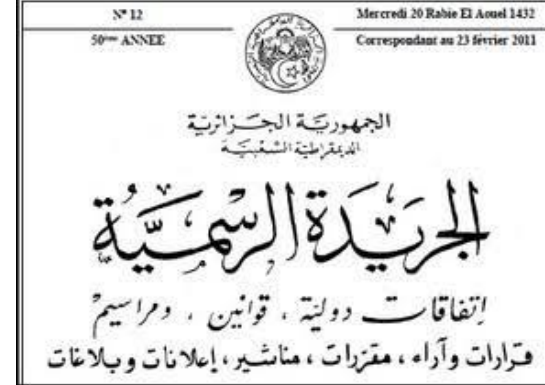
Loi - Cadre relative à la protection de l'environnement

Après le **décret n° 63-344 du 11 septembre 1963** portant adhésion à la convention de Londres sur la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, et **l'ordonnance n° 74-55 du 13 mai 1974** portant ratification de la création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, l'état algérien publia la première loi sur la protection de l'environnement.

C'est la **loi n° 83-03 du 05 février 1983**. Cette loi a pour objectif la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement tendant à:

- la protection , la restructuration et la valorisation des ressources naturelles;
- la prévention et la lutte contre toute forme de pollution et nuisance;
- l'amélioration du cadre et la qualité de vie.

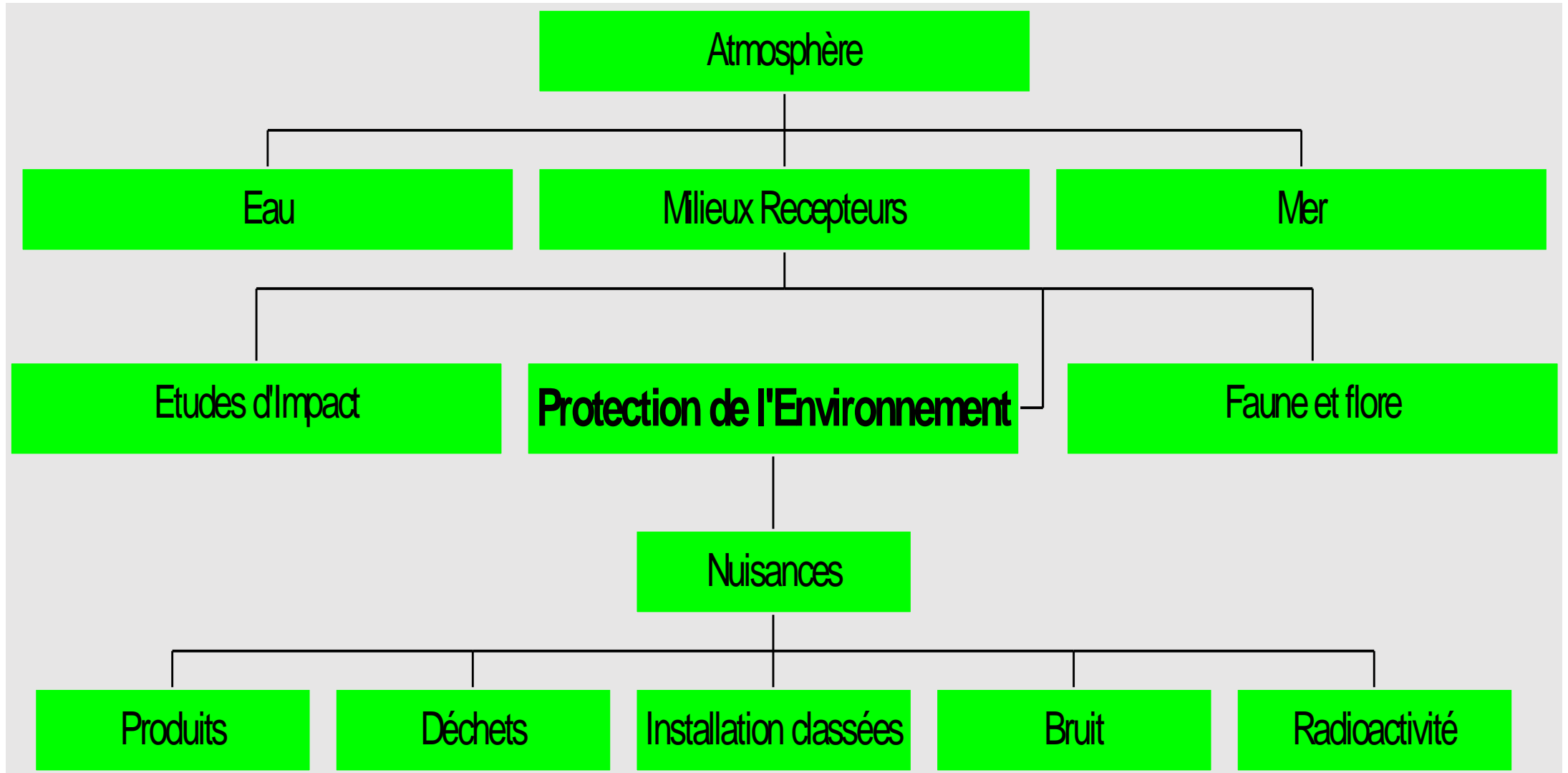
Dans le cas algérien



Loi fondamentale qui édicte les principes généraux couvrant les principaux aspects de la protection de l'environnement

- **Faune et Flore** : réserves naturelles, parcs nationaux...
- **Milieus récepteurs** : atmosphère, eau, mer
- **Nuisances** générées par les installations classées: déchets, radioactivité, substances chimiques, bruit...

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT

Direction de l'Administration
et des Moyens

Direction de la Prévention de
Pollutions et des nuisances

Direction de la Biodiversité
et des Espaces Naturels

Direction de l'Education Environnementale
et de l'Action Internationale

Direction de l'Application
et de la Réglementation

Budget et Comptabilité

Environnement industriel

Espèces et espaces protégés

Formation, Education, et Sensibilisation

Etudes d'impacts, autorisation et visas

Personnel et Moyens

Ville et environnement

Préservation des sols
contre la désertification et l'érosion

Information et Banque de données

Suivi

Fonds National de l'Environnement

Risques majeurs et
technologies propres

Protection des ressources
naturelles et des écosystèmes

Action Internationale

Surveillance de l'environnement

INSPECTION GENERALE

INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE WILAYA

RESEAU DE LABORATOIRES D'OBSERVATION DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU D'HYGIENE COMMUNALE

ORGANISMES NATIONAUX ALGERIENS

SECE	Secrétariat d'Etat Chargé de l'Environnement
PNAE	Plan National d'Actions Environnementales
CNE	Conseil National de l'Eau
HCEDD	Haut Commissariat de l'Environnement et du Développement Durable
FNE	Fond National pour l'Environnement

COOPÉRATION INTERNATIONALE

<u>Projet PNUD</u>	renforcement des capacités nationales pour la protection de l'environnement
<u>Projet de coopération avec GTZ-Allemagne</u>	gestion des déchets solides et rejets liquides.
<u>Projet avec le Fonds Mondial pour l'Environnement</u>	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un système de gestion de la pollution pétrolière- Elaboration de stratégie et programme national sur la diversité biologique.- Programme d'action pour la Méditerranée consacré à la pollution d'origine tellurique
<u>Projet avec le METAP</u>	Plan national d'action environnementale gestion et planification des zones sensibles
<u>Projet avec la Banque Mondiale</u>	contrôle de la pollution industrielle (Annaba)
<u>Projet avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM):</u>	(développement durable du littoral algérien).

DIVERSITE BIOLOGIQUE

Objectifs

- Conservation de la diversité biologique et utilisation durable de ses éléments
- Partage juste et équitable des ressources génétiques
- Transfert appropriés des technologies
- Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

Action gouvernementale pour la protection de l'environnement

Stratégie basée sur six axes:

1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel
2. Réduction des pollutions et nuisances
3. Préservation de la diversité biologique et des espaces naturels.
4. Formation, information et sensibilisation
5. Renforcement de l'organisation et des moyens de fonctionnement
6. Dynamisation de la coopération internationale.

Secteurs concernés par l'Environnement

- Ministère de la santé et de la population
- Ministère du tourisme
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire
- Ministère de l'agriculture et de la pêche
- Ministère des transports

Institution de Concertation Intersectorielle

Crée par le chef du gouvernement. Il est chargé:

- d'arrêter les grandes options nationales stratégiques de la protection de l'environnement et de la promotion d'un développement durable
- d'apprécier régulièrement l'évolution de l'état de l'environnement
- d'évaluer régulièrement la mise en œuvre des dispositifs législatifs et réglementaires et de décider des mesures à prendre

Institution de Concertation Intersectorielle (suite...)

- De suivre l'évaluation de la politique internationale et de faire entreprendre par les structures concernées de l'état, les études prospectives .
- De se prononcer sur les dossiers relatifs aux problèmes écologiques majeurs,
- de présenter annuellement au président de la république un rapport sur l'état de l'environnement et une évaluation de l'application de ses décisions.

Plan National d 'Actions Environnementales (PNAE)

Stratégie de développement durable et respect de l 'Agenda 21:

- Connaître et décrire les principaux problèmes environnementaux.
- Identifier les causes directes et indirectes.
- Etablir un ordre de priorité pour leur traitement.
- Définir une politique environnementale et proposer des mesures institutionnelles et juridiques pour renforcer les capacités de leur prise en charge.
- Déterminer les besoins et investissements pour y faire face.

Mise en œuvre de l'Agenda 21 (suite)

- améliorer les établissements humains
- assurer l'intégration du processus de prise de décision relatif à l'environnement et au développement
- maîtriser la dynamique démographique
- assurer la protection et la promotion de la santé

L'environnement en Algérie : **une urgence**

L'Algérie affronte aujourd'hui de nombreux problèmes liés à:

- la gestion des ressources naturelles : eau, espaces,
- la lutte contre les pollutions et les nuisances
- la protection et la préservation des patrimoines.